



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ**

**N° Spécial**

**29 Juillet 2022**

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DCL du 29 juillet 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ</b>	<b>Page</b>
DCL/BRGE N°2022-142	26.07.2022	Arrêté modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-12 du 13 janvier 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Cloud.	3
DCL/BRGE N°2022-147	28.07.2022	Arrêté préfectoral portant renouvellement de l'agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur dénommé «QUICKPERMIS» sis à Châtenay-Malabry.	5

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

**Arrêté DCL/BRGE n° 2022-142 du 26 juillet 2022 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2022-12 du 13 janvier 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Cloud**

Le Préfet des Hauts-de-Seine,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** les dispositions du code électoral et notamment l'article L19,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

**Vu** l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**Vu** l'arrêté n° 2022-12 du 13 janvier 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Saint-Cloud.

**Vu** la proposition du maire de la commune de Saint-Cloud,

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargés de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des listes électorales,

**Considérant** qu'il convient de remplacer le membre titulaire de la 1<sup>ère</sup> liste, Monsieur Jean-Claude TREMINTIN désormais maire-adjoint titulaire suite à une démission,

**Sur** la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'article 1 de l'arrêté 2022-12 est modifié comme suit :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal		Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	
Titulaires		Titulaire		Titulaire	
1	Mireille GUEZENEC	1	Pierre BOSCHE	1	Xavier BRUNSCHVICG
2	Nathalie MOUTON-VEILLÉ				
3	Jean-Jacques VEILLEROT				
Suppléants		Suppléant		Suppléant	
1	Edith SAGROUN	1	Catherine GREVELINK	1	Irène DOUTSAS
2	Diane MICHOUDET				
3	Virginie RECHAIN				

**Article 2** : les autres articles restent inchangés.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Saint-Cloud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nanterre, le 26 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale adjointe

Sophie GUIROY

**Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 147 du 28 juillet 2022 portant renouvellement de l'agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur dénommé «QUICKPERMIS» sis à Châtenay-Malabry**

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;
- Vu** L'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** L'arrêté du 26 mars 2015 relatif aux caractéristiques des véhicules utilisés par les exploitants de voitures de transport avec chauffeur ;
- Vu** L'arrêté DRE/BR n° 175 du 11 juillet 2017 autorisant la société « QUICKPERMIS » représentée par M. AGODOR Stevie à exploiter, à Châtenay-Malabry, un centre de formations pour les conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** La demande de renouvellement présentée par la société «QUICKPERMIS», représentée par M. AGODOR Stevie ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts de Seine ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La société «QUICKPERMIS» dont le siège se trouve 06 place Cyrano de Bergerac à Châtenay-Malabry (92290) et représentée par Monsieur AGODOR Stevie, est autorisée à continuer de dispenser, sous le n° **2017/002**, la formation initiale et la formation continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.

**ARTICLE 2** : La société «QUICKPERMIS» dispensera les formations au 06 place Cyrano de Bergerac à Châtenay-Malabry (92290).

**ARTICLE 3** : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. La demande de renouvellement devra être présentée deux mois avant l'échéance de l'agrément en cours.

**ARTICLE 4** : Monsieur AGODOR Stevie est tenu de communiquer à l'autorité administrative, au plus tard au 31 janvier de chaque année, un rapport annuel sur l'activité de son organisme de formation.

**ARTICLE 5** : Avant toute modification des moyens (véhicules) ou du personnel formateur, M. AGODOR Stevie est tenu d'adresser une demande, pour avis, au Bureau de la Réglementation générale et des Elections, section Réglementation générale ;

**ARTICLE 6** : Toute personne intéressée à la possibilité, dans un délai de deux mois suivant la notification de la présente décision, de saisir le Tribunal administratif de Cergy Pontoise d'un recours contentieux. Dans ce même délai de deux mois, toute personne intéressée peut également saisir le Préfet d'un recours gracieux ou le Ministre compétent d'un recours hiérarchique.

**ARTICLE 7** : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché Principal, Chef de bureau

Sébastien MAURICE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

## **PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>